



Fiche de Données de Sécurité  
Selon Règlement (CE) 1907/2006

## 1318 Éthyle Acétate

### 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Dénomination:

Éthyle Acétate

CAS: [141-78-6]

Numéro d'Enregistrement REACH: 01-2119475103-46-XXXX

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange:

Production of the substance.

Distribution of Substance.

Formulation and repackaging of substances and mixtures

Manufacture or use as reaction or extraction solvent

Agrochemical use.

Use as laboratory chemicals.

Uses in Coatings.

Cosmetics and personal care products.

#### 1.3 Identification de la société ou compagnie:

PANREAC QUIMICA S.L.U.

C/Garraf 2

Polígono Pla de la Bruguera

E-08211 Castellar del Vallès

(Barcelona) Espagne

Tel. (+34) 937 489 400

e-mail: [product.safety@panreac.com](mailto:product.safety@panreac.com)

#### 1.4 Téléphone d'urgence:

Número unique d'appel téléphonique d'urgence: 112 (UE)

Tel.: (+34) 937 489 499

### 2. Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange.

Classification Règlement (CE) n° 1272/2008.

Flam. Liq. 2

Eye Irrit. 2

STOT SE 3

**Classification (67/548/CEE ou 1999/45/CE).**

<b>F</b> Facilement inflammable	R11
<b>Xi</b> Irritant	R36
	R66
	R67

**2.2 Éléments d'étiquetage:**

**Symboles de danger**



**Mention d'avertissement**

Danger

**Mentions de danger**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Conseils de prudence**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant.

P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans Directive 94/62/CE ou 2008/98/CE.

Pour le texte complète des phrases-R mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

**2.3 Autres dangers:**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**3. Composition/informations sur les composants**

Dénomination: Éthyle Acétate

Formule: CH<sub>3</sub>COOC<sub>2</sub>H<sub>5</sub> M.= 88,10 CAS [141-78-6]

Numéro CE (EINECS): 205-500-4

Número d'indice CE: 607-022-00-5

#### **4. Premiers secours**

##### **4.1 Indications générales:**

Ne jamais donner à boire, ni provoquer des vomissements en cas de perte de connaissance.

##### **4.2 Inhalation:**

Transporter la personne à l'air libre. En cas d'asphyxie, procéder à la respiration artificielle. Si le malaise persiste, recourir à l'assistance d'un médecin.

##### **4.3 Contact avec la peau:**

Laver à grande eau avec du savon. Retirer les vêtements contaminés. En cas d'irritation, recourir à l'assistance d'un médecin.

##### **4.4 Yeux:**

Laver à grande eau (durant 15 minutes au minimum), en gardant les paupières soulevées. Recourir à l'assistance d'un médecin.

##### **4.5 Ingestion:**

Se rincer la bouche immédiatement. Recourir à l'assistance d'un médecin. Précautions lors de vomissements (il existe le danger d'aspiration). Administrer une solution de charbon actif à usage médical.

##### **• Principaux symptômes et effets, aigus et différés:**

Afin d'obtenir des informations, consulter le chapitre 11.

##### **• Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### **5. Mesures de lutte contre l'incendie**

##### **5.1 Moyens d'extinction appropriés:**

Mousse résistant à l'alcool. Poudre sèche. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Eau pulvérisée.

##### **5.2 Moyens d'extinction inappropriés:**

Jet d'eau.

##### **5.3 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:**

Combustible. Conserver éloigné de sources d'ignition. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, et peuvent donc se déplacer au niveau du sol. Peut former des mélanges explosifs avec l'air. En cas d'incendie, il peut se former des vapeurs toxiques de CO y CO<sub>2</sub>., acide acétique. Précipiter les vapeurs formées avec de l'eau.

##### **5.4 Conseils aux pompiers:**

Vêtements et chaussures adéquates. Equipement de respiration autonome. Refroidir les récipients avec de l'eau.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Ne pas inhaler les vapeurs. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Eviter les sources d'ignition. Ne pas fumer. Assurer une bonne aération et la rénovation de l'air dans le local.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas permettre le passage aux égouts. Eviter la contamination du sol, des eaux et des égouts.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Ramasser avec des matériaux absorbants (Absorbant Général Panreac, Kieselguhr, etc...) ou à défaut, avec de la terre ou du sable secs et déposer dans des conteneurs pour résidus pour leur élimination postérieure, conformément à la législation en vigueur. Nettoyer les restes à grande eau.

## 7. Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Eviter la formation de charges électrostatiques. Assurer une bonne aération et la rénovation de l'air dans le local. Éviter de respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs, aérosols. Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Manipuler avec précaution.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Récipients bien fermés. Dans un endroit frais et sec. Eloigné de sources d'ignition et de chaleur.

**Température de stockage recommandée:** Température ambiante.

• **Classe de stockage:** 3

**Directives techniques (air):** Facilement inflammable.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Contrôles de l'exposition:

Garantir une bonne aération et la rénovation de l'air du local.

### 8.2 Paramètres de contrôle:

VLA-ED: 400 ppm = 1.460 mg/m<sup>3</sup>

Factor for short-term value(Allemagne): 2

### Niveau dérivé sans effet (DNEL)

L'inhalation des travailleurs, aigu (systémique): 1.468 mg/m<sup>3</sup>

L'inhalation des travailleurs, aigu (local): 1.468 mg/m<sup>3</sup>

Les travailleurs cutanée, long terme (systémique): 63mg/kg bw/24h

L'inhalation des travailleurs, long terme (systémique): 34 mg/m<sup>3</sup>

L'inhalation des travailleurs, long terme (local): 734 mg/m<sup>3</sup>

L'inhalation de la population, aigu (systémique): 734 mg/m<sup>3</sup>  
L'inhalation de la population, aigu (local): 734 mg/m<sup>3</sup>  
Population, cutanée, long terme (systémique): 37mg/kg bw/24h  
L'inhalation de la population, long terme (systémique): 367 mg/m<sup>3</sup>  
Population, orale, long terme (systémique): 4,5mg/kg bw/24h  
L'inhalation de la population, long terme (local): 367 mg/m<sup>3</sup>

### **Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

Eau douce: 0,26mg/l  
Eau marine: 0,026mg/l  
Sédiment Eau douce: 1,25mg/kg  
Sédiment Eau marine: 0,125mg/kg  
Sol: 0,24mg/kg  
STP: 650mg/l

### **8.3 Protection respiratoire:**

En cas de formation de vapeurs/aérosols, utiliser un équipement respiratoire approprié. Filtre A.

### **8.4 Protection des mains:**

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**

**Matériau:** Gomme de butyle. Épaisseur du matériau recommandée:  $\geq$  0,5 mm Délai de rupture:  $\geq$  480 min.

· **Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:**

**Matériau:** Gomme de butyle. Épaisseur du matériau recommandée:  $\geq$  0,5 mm Délai de rupture:  $\geq$  480 min.

### **8.5 Protection des yeux/du visage:**

Utiliser des lunettes de protection.

### **8.6 Mesures d'hygiène particulières:**

Oter les vêtements contaminés. Utiliser des vêtements de travail appropriés. Se laver les mains avant les pauses et après avoir terminé le travail.

### **8.7 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:**

Prévenir la contamination du sol, des eaux et des égouts.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect: Liquide  
Couleur: incolore  
Granulométrie: N/A  
Odeur: Caractéristique.  
pH:  
N/A  
Point de fusion/point de congélation: -83 °C  
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 77 °C  
Point d'éclair: - 4 °C  
Inflammabilité (solide, gaz):  
N/A  
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité: 11,5 % (v) / 2,1 % (v)  
Pression de vapeur: 97 hPa (20 °C)  
Densité de vapeur: N/A  
Densité relative:  
(20/4) 0,902 g/ml  
Solubilité: 80 g/l dans eau (20 °C)  
Coefficient de partage: n-octanol/eau:  
N/A  
Température d'auto-inflammabilité: 430 °C  
Température de décomposition: N/A  
Viscosité cinématique: N/A  
Viscosité dynamique: 0,44 mPa.s (20 °C)

## 10. Stabilité et réactivité

### 10.1 Conditions à éviter:

Températures élevées.

### 10.2 Matières incompatibles:

Métaux alcalins. Fluor. Hydrures. Agents oxydants forts.

### 10.3 Produits de décomposition dangereux:

Ethanol. Acide acétique.

### 10.4 Stabilité chimique:

Sensible à la lumière. L'exposition à l'air favorise la décomposition. Les gaz/vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

## 11. Information toxicologique

### 11.1 Toxicité aiguë:

LD50 oral rbt : 4.934 mg/kg (OECD 401)

LD50 skn rbt : > 20.000 mg/kg

LC50 inh rat : >22,5 mg/l 8h

### 11.2 Effets dangereux pour la santé:

**Corrosion cutanée/irritation cutanée:** Non irritant. **Lésions oculaires graves/irritation oculaire:** Non irritant. **Sensibilisation respiratoire ou cutanée:** Données non disponibles. **Mutagénicité sur les cellules germinales:** Les résultats des tests sont négatifs. **Cancérogénicité:** Données non disponibles. **Toxicité pour la**

**reproduction:** Aucun signe. **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique:** Faible toxicité. **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:** Risque d'effets cutanés, Somnolence., vertige **Danger par aspiration:** Données non disponibles. **·Principaux symptômes et effets aigus:** Par inhalation: En concentration élevée., Irritation des muqueuses et des voies respiratoires., effets sur le système nerveux central, vertige, maux de tête, narcose, perte de connaissance En contact avec la peau: En concentration élevée., Peut la dégraisser et la déshydrater, provoquant ainsi des troubles et des dermatites. Par contact oculaire: Irritations, légers Par ingestion: nausées, vomissements, pneumonie., effets sur le système nerveux central L'exposition prolongée peut provoquer, altérations sanguines, manque d'appétit, problèmes hépatiques, problèmes rénaux

## 12. Information Ecologique

### 12.1 Toxicité :

#### **Toxicité aiguë pour les poissons:**

(Pimephales Promelas) LC50 230 mg/l (96h)

#### **Toxicité aiguë pour invertébrés aquatiques:**

(Daphnia magna) EC50 165 mg/l (48h)

#### **Toxicité aiguë pour les algues:**

(Desmodesmus subspicatus) LC50 5600 mg/l (48h)

#### **Toxicité chronique pour les poissons:**

(Pimephales Promelas) NOEC <9,65 mg/l (96h) (OCDE 212)

#### **Toxicité chronique pour invertébrés aquatiques:**

(Daphnia magna) NOEC 2,4 mg/l (21d)

#### **Toxicité chronique pour les algues:**

Algues (Scenedesmus sp) NOEC >1000 mg/l (48h)

Classification :

Choc écotoxique bas.

### 12.2 Persistance et dégradabilité :

Produit facilement biodégradable.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation:

BCF <500

Produit à faible potentiel bioaccumulatif.

### 12.4 Mobilité dans le sol :

Produit à faible potentiel d'adsorption.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB :

Selon l'annexe XIII du règlement (CE) n ° 1907/2006 concernant l'enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques (REACH): Ne satisfait pas aux critères de PBT (persistantes / bioaccumulables / toxiques).

Selon l'annexe XIII du règlement (CE) n ° 1907/2006 concernant l'enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques (REACH): Ne satisfait pas aux critères vPvB (substances très persistantes / très bioaccumulables).

### 12.6 Autres effets néfastes:

Produit peu polluant.

### 12.7 Remarques générales:

•**Catégorie de pollution des eaux:**

**(D) (classification selon liste):**

1 peu polluant.

**(Règlement néerlandais):**

10 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

### **13. Considérations relatives à l'élimination**

#### **13.1 Méthodes de traitement des déchets:**

Dans l'Union Européenne, des normes homogènes pour l'élimination des résidus chimiques ne sont pas établies; ceux-ci ont le caractère de résidus spéciaux, et leurs traitement et élimination sont soumis aux législations internes de chaque pays. Il faudra donc, selon le cas, contacter l'autorité compétente, ou bien les entreprises légalement autorisées pour éliminer des résidus.

2001/573/CE: Décision du Conseil du 23 juillet 2001 modifiant la décision 2000/532/CE de la Commission en ce qui concerne la liste de déchets. Directive 91/156/CEE du Conseil du 18 mars 1991 modifiant la directive 75/442/CEE relative aux déchets.

#### **13.2 Conditionnements contaminés:**

Les conditionnements et emballages contaminés des substances ou préparations dangereuses recevront le même traitement que les propres produits qu'ils contiennent.

Directive 94/62/CE du Parlement européen et du Conseil, du 20 décembre 1994, relative aux emballages et aux déchets d'emballages.

### **14. Informations relatives au transport**

Terrestre (ADR):

Dénomination technique: ACÉTATE D'ÉTHYLE

UN 1173 Classe: 3 Groupe d'emballage: II (D/E)

Maritime (IMDG):

Dénomination technique: ACÉTATE D'ÉTHYLE

UN 1173 Classe: 3 Groupe d'emballage: II EMS 2414

Aérien (ICAO-IATA):

Dénomination technique: Ethyl acetate

UN 1173 Classe: 3 Groupe d'emballage: II

Instructions de l'emballage: CAO 364 PAX 353

### **15. Informations réglementaires**

Aucune évaluation de sécurité chimique est réalisée pour ce produit.



## 16. Autres informations

### Autres conseils de prudence

P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P261 Éviter de respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs, aérosols.

P264 Se laver...soigneusement apres manipulation.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un medecin.

P370+P378 En cas d'incendie: utiliser pour l'extinction.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P405 Garder sous clef.

### Étiquetage (65/548/CEE ou 1999/45/CE)

Phrases R:	<b>R11</b> Facilement inflammable. <b>R36</b> Irritant pour les yeux. <b>R66</b> L'exposition répérée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. <b>R67</b> L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
Phrases S:	<b>S16</b> Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. <b>S26</b> En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. <b>S33</b> Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Version et date de révision: 5 07.10.2013

Remplacée: 15.09.2011

Par rapport à la révision précédente, des modifications se sont produites dans les paragraphes: 4,5,6,7,8,10,11,12,15

Les données consignées dans la présente Fiche de Données de Sécurité sont basées sur nos connaissances actuelles, leur unique objet étant d'informer sur les aspects de sécurité, elles ne garantissent pas les propriétés et caractéristiques y mentionnées.

---